



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : Marie-José SALVADOR

FINANCES COMPTABILITE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET
DES FINANCES

N°D26-DGRF-133

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION BUDGETAIRE PORTANT VIREMENTS DE CREDITS

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 1612-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022C-59-FIN en date du 23 juin 2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération n°2026C69DGRF en date du 23 avril 2026 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de CC Fumel Vallée du Lot ;

Vu la délibération n°2026C74DGRF approuvant le budget primitif 2026 du budget principal ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Considérant qu'il a lieu de procéder à un ajustement comptable par virement de crédits d'article à article à l'intérieur de la même opération ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – d'autoriser les virements de crédits suivant :

| OBJET | SECTION | DEPENSES | OPERATION | NATURE | FONCTION |
|---|----------------|---------------|-----------|--------|----------|
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | + 5 000,00 € | 1001 | 2188 | 020 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | - 5 000,00 € | 1001 | 2188 | 61 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | + 40 000,00 € | 1011 | 21571 | 61 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | - 40 000,00 € | 1011 | 21728 | 61 |

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20260522-D26_DGRF_133-AR
Reçu le 22/05/2026
Publié le 22/05/2026

| | | | | | |
|---|----------------|----------------|------|-------|-----|
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | + 150 000,00 € | 1022 | 21351 | 020 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | - 150 000,00 € | 1022 | 2138 | 020 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | + 205 000,00 € | 1025 | 21735 | 338 |
| Régularisation délib ouverture de crédits avant vote BP | Investissement | - 205 000,00 € | 1025 | 21735 | 331 |

2°) – que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision ;

3°) – ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Lot et Garonne
- Madame la Responsable du SGC Villeneuve-sur-Lot

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 22 mai 2026



Le Président,

Jean-Jacques BROUILLET

Certifié exécutoire le : 22 mai 2026
Reçu en Sous-préfecture le : 22 mai 2026
Publié ou Notifié le : 22 mai 2026

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com